Envoyé en préfecture le 11/12/2025
Reçu en préfecture le 11/12/2025
Publié le
ID : 056-215602277-20251127-09112025-DE

**COMMUNE DE SAINT MALO DES TROIS FONTAINES**
**MAIRIE**
**20 AVENUE DU PORHOET**
**56490 SAINT MALO DES TROIS FONTAINES**

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**République Française**

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 13
Présents : 12
Votants : 13

**Date de convocation :**

20/11/2025

Le **27 Novembre 2025**, le conseil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE NOE, Maire.

Présents : Mme FLEURY Annie - Françoise, Mme BRIEND Delphine, Mme TANGUY Fabienne, Mme DUCHESNE Tiphaine, GUILLEMOT Pascal, SAMSON Gérard, Mr RORTHAIS Anthony, Mr ROCHEFORT Joël, Mr RENAULT Franck, Mr DAHIREL Fabien, conseillers municipaux

Absents excusés : Mme CHOPIN a donné pouvoir à Mr GUILLEMOT.

Absents :

Secrétaire de séance : Mr DAHIREL Fabien

**Objet de la délibération :**

09 -11/2025 : Groupement de commande pour les produits d'hygiène et d'entretien : renouvellement de l'adhésion au groupement

Mr Le Maire rappelle aux élus qu'en 2022 un groupement de commandes pour la l'achat de produits d'hygiène et d'entretien a été créé entre Ploërmel Communauté, son CIAS, et les communes de Ploërmel, Mauron, Gourhel, Ménéac, Mohon, Montertelot, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines, Saint-Servant-sur-Oust et Val d'Oust. Le syndicat scolaire de Josselin et la commune des Forges de Lanouée sont entrés en cours de marché. Ce dernier venant à terme en 2026, il est proposé de le renouveler. L'adhésion au groupement de commandes a été proposé à l'entièreté des communes membres de Ploërmel Communauté.

Ploërmel Communauté assurera les fonctions de coordonnateur du groupement et procédera à l'organisation des opérations de sélection du titulaire.

Ploërmel Communauté sera chargée de signer et de notifier les marchés pour l'ensemble des membres et prendra à sa charge les frais de la procédure de passation.

La commission d'appel d'offres chargée de l'attribution, sera celle de Ploërmel Communauté.

Chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurera de la bonne exécution des prestations, notamment au regard du paiement du prix.

La constitution du groupement et son fonctionnement sont formalisés par une convention de groupement annexée au présent bordereau.

Mr Le Maire expose au conseil municipal les devis comparatifs effectués auprès d'autres fournisseurs en dehors du contrat groupé et sur nos consommables les plus utilisés.

Considérant que les tarifs proposés sont inférieurs à ceux proposés par le détenteur actuel du marché groupé de Ploërmel Communauté,

Considérant que la commune est peu consommatrice de produits d'entretien,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- ✓ **Décide de ne pas renouveler** son adhésion au groupement de commande sur les produits d'hygiène et d'entretien

***VOTE :***

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 0

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le : 11/12/2025**

**Et publication ou notification du : 11/12/2025**

Le Maire

Mr LE NOË Christian